

Département de La Haute-Vienne

Commune de Saint-Priest-Ligoure

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 mars 2026

Convocation du 21 février 2026 Lieu : mairie 20h30

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 13
Qui ont pris part aux délibérations : 10 (9 + 1 pouvoirs)

Conformément à l'article L2121-15 du C.G.C.T, Mme Laure DANGLA GENDREAU est nommée secrétaire de séance.

Présents : Mmes et Mrs, Anne-Marie VOISE, Laure DANGLA-GENDREAU, Nadine GARNIER , DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, HURAUULT Paul, Pierre LAGRANGE, Guillaume BOUCHER, Julien EVRARD

Absentes excusées : Mmes BONAFY-HUET Aurore, BRUNEAU Valérie, Betty HILAIRE-LOMBARD
Jean-Philippe LAMY

Pouvoirs : Mme Betty HILAIRE-LOMBARD donne pouvoir à Mr Simon CUILLERDIER

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.

La liste des délibérations de la séance du 02 février 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 février 2026
- Compte Financier Unique budgets Assainissement et Commune
- Affectation des résultats budgets Assainissement et Commune
- Subvention Conseil Départemental
- Ressources humaines (Poste ATSEM et poste ménage médiathèque)
- Demande congés bonifiés
- Aide pour une personne nécessiteuse
- Motion SEHV
- Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget, modificatif
- Affaires diverses

Le quorum étant respectée la séance est ouverte à 20h36

Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 février 2026 : Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 02 février 2026 qui ne fait l'objet (d'aucune ou de) remarque

VOTE : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés (9 + 1 pouvoir)

Compte Financier Unique Budget Assainissement : Monsieur le Maire sort durant la présentation, les débats et le vote.

Madame Laure Dangla Gendreau prend la présidence de l'assemblée et présente le CFU Assainissement comme suit :

Section de fonctionnement :

Total des recettes : 15 934.63 €

Total des dépenses : 20 558.10 €

Nous dégageons un résultat d'exécution de – 4 623.47 €

L'excédent de fonctionnement 2024 reporté étant de 9 410.93 € ; nous obtenons un excédent total de fonctionnement 2025 de : **4 787.46 €** (9 410.83 – 4 623.47).

Section d'investissement :

Total des recettes : 15 428.00 €

Total des dépenses : 13 175.84 €

Nous dégageons un résultat d'exécution de + 2 252.16 €

L'excédent d'investissement 2024 reporté étant de 40 134.44 € ; nous obtenons un solde d'exécution cumulé de **42 383.60 €** (40 131.44+ 2 252.16)

Les dépenses d'investissement sont les suivantes : les emprunts pour 4 683.84 €, les amortissements de subventions d'équipement pour 8 492.00 €

Les recettes d'investissement sont les suivantes : les amortissements autres pour 15 248.00 €

Nous n'avons pas de restes à réaliser (travaux commencés non terminés au 31.12.2025)

Dette :

Annuité de l'exercice 2025 : 5 963.30 € dont capital : 4 683.84 € et intérêts : 1 210.41 €. Cet emprunt se termine en 2038.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement, soit 4 787.46 € sera reporté au budget primitif 2026 en report à nouveau créateur, ligne 002.

Il est à noter que nous n'avons pratiquement pas de dépenses et un seul emprunt.

VOTE pour approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement POUR à l'unanimité des membres présents et représentés, hors présence du Maire (8+1 pouvoir) DELIBERATION N°2026-04

Compte Financier Unique Budget Commune : Monsieur le Maire sort durant la présentation, les débats et le vote.

Madame Laure Dangla Gendreau prend la présidence de l'assemblée et présente le CFU Commune comme suit :

Section de fonctionnement :

Total des recettes : 664 615.55 €

Total des dépenses : 593 574.80 €

Nous dégageons un résultat excédentaire de 71 040.75 €. **(2024 : 62 946.82 €)**

L'excédent de fonctionnement 2024 reporté étant de 144 654.88 € ; nous obtenons un excédent total de fonctionnement 2025 de : **215 695.63 €** après l'affectation du résultat 2024 de 144 654.88 €. (144 654.88 + 71 040.75)

Section d'investissement :

Total des recettes : 280 353.40 €

Total des dépenses : 539 034.48 €

Nous dégageons un résultat **déficitaire de – 258 681.08 € (2024 : 79 279.85 €)**

L'excédent d'investissement 2024 reporté étant de 79 279.85 € ; nous obtenons un solde d'exécution cumulé de – **179 401.28 €** (79 279.80 – 258 681.08)

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

- * les acomptes pour le réaménagement comptoir / médiathèque pour 411 556.75 €, C/2313
- * les honoraires architecte et bureaux d'étude et de contrôle pour le comptoir pour 20 227.21 €, C/21318
- * l'audit énergétique de la salle polyvalente pour 2 235.00 €, C/2313
- * fonds de concours construction caserne de Nexon pour 1 985.00 € C/2041412
- * fonds de concours construction caserne de Pierre Buffière pour 8 314.00 € C/2041482
- * achat et pose climatisation école pour 2 977.13 e C/21351
- * achat tondeuse pour 2 040.00 € C/2158
- * achat broyeur pour 11 380.00 € C/2158 (prix payé 8 380 car reprise 3 000.00 de l'ancien) mois value 4 440.00 €
- * achat plateau de coupe tondeuse pour 2 565.00 € C/2158
- * achat ordinateur et onduleur mairie pour 1630.00 € C/21838
- * remplacement jeux bois salle polyvalente suite accident pour 2 342.40 € C/2312 (remboursé par l'assurance en fonctionnement)
- * changement chauffe-eau logement 10 Freyssinet pour 428.15 € C/2315
- * neutralisation des amortissements pour 28 778.09 € (casernes) C/198

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

- * le FCTVA pour 9 380.87 €, C/10222
- * la taxe d'aménagement pour 233.74 €, C/10226
- * Subventions de l'ETAT : C/13461
- 40 968.00 € représentant un acompte réaménagement comptoir
- * les subventions du DEPARTEMENT : C/1323
- 3 429.55 € représentant 2 acomptes pour les travaux de réhabilitation bâtiment La Planche
- 9 000.00 € représentant un acompte médiathèque 1ere tranche
- 11 175.00 € représentant un acompte réaménagement comptoir
- * les subventions de la REGION : C/1322
- 44 599.00 € représentant 50% de la subvention comptoir / médiathèque
- * neutralisation des amortissements pour 28 779.09 € (casernes) C/28

Les restes à réaliser de la section d'investissement se montent à 63 980.00 € en dépenses (dépenses engagées mais non mandatées)

Les restes à réaliser de la section d'investissement se montent à 100 000.00 € en recettes (recettes qui ont fait l'objet d'un arrêté de subvention)

Le besoin de financement à couvrir est de **143 381.23 €**.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement, soit 72 314.40 € sera reporté au budget primitif 2026 en report à nouveau créateur, ligne 002.

Dette :

Annuité de l'exercice 2025 : capital : 31 818.98 € et intérêts : 3 914.20 €

Etat du personnel :

Personnel au 31 décembre 2025.

Administratif	Technique	Médico-Social
1 rédacteur 1 adjoint administratif en CDI à temps non complet (agence postale)	3 adjoints techniques principaux 1 ^{ère} classe à temps complet titulaires 1 adjoint technique CDD à temps non complet non titulaire (Cantine)	1 ATSEM principal 1 ^{ème} classe à temps non complet titulaire 1 adjoint technique CDD à temps complet (faisant fonction d'Atsem)

VOTE pour approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement POUR à l'unanimité des membres présents et représentés, hors présence du Maire (8+1 pouvoir) DELIBERATION N°2026-05

Affectation des résultats : Budget assainissement : Monsieur le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de l'assemblée.

POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créateur)	9 410,93
excédent d'investissement antérieur reporté	40 131,44

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025

solde d'exécution de l'exercice	2 252,16
solde d'exécution cumulé	42 383,60

RESTES A REALISER AU 31/12/2025

dépenses d'investissement	0,00
recettes d'investissement	0,00
SOLDE	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

5

rappel du solde d'exécution cumulé	42 383,60
rappel du solde des restes à réaliser	0,00

EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL	42 383,60
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	-4 623,47
résultat antérieur	9 410,93
TOTAL A AFFECTER	4 787,46

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2026)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2026)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 ligne 002 (report à nouveau créiteur)	4 787,46
TOTAL	4 787,46

VOTE pour approuver affectation des résultats budget assainissement comme indiqué ci-dessus : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés (9+1 pouvoir) DELIBERATION N°2026-06

Affectation des résultats : Budget Commune :

POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créiteur)	144 654,88
excédent d'investissement antérieur reporté	79 279,85

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025

solde d'exécution de l'exercice	-258 681,08
solde d'exécution cumulé	-179 401,23

RESTES A REALISER AU 31/12/2025

dépenses d'investissement	63 980,00
recettes d'investissement	100 000,00
SOLDE	36 020,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

5

rappel du solde d'exécution cumulé	-179 401,23
rappel du solde des restes à réaliser	36 020,00
EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	143 381,23
---------------------------------------------	------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	71 040,75
résultat antérieur	144 654,88
TOTAL A AFFECTER	215 695,63

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2026)	143 381,23
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2022)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	143 381,23
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	72 314,40
TOTAL	215 695,63

VOTE pour approuver l'affectation des résultats budget commune comme indiqué ci-dessus :
POUR à l'unanimité des membres présents et représentés (9+1 pouvoir) DELIBERATION N°2026-07

Ressources humaines :

Poste Ménage médiathèque :

* Afin d'effectuer le ménage à la médiathèque dont les horaires ont été allongés, le Maire propose de recruter une personne salariée de la communauté de communes qui effectue déjà des ménages et qui n'est pas à temps plein. Elle effectuerait 2h30 de ménage par semaine. Il rappelle qu'il est extrêmement difficile de trouver des personnes pour ce travail et pour si peu d'heures.

VOTE pour créer un emploi non permanent suite à un accroissement d'activité temporaire L332.23.1: POUR à l'unanimité des membres présents et représentés (9+1 pouvoir) DELIBERATION N°2026-08

Poste ATSEM :

* Par délibération n°2022-35 du 27 juin 2022 il avait été créé un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe contractuel OU d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Le Centre de Gestion nous indique qu'il vaut mieux créer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe au cas où l'agent actuellement en poste sur le grade d'adjoint technique passe et obtienne le concours ou souhaite quitter ses fonctions. Le grade sera pourvu uniquement si une personne titulaire du concours demande à occuper ce poste, sinon il restera vacant.

Le Maire demande donc à modifier le tableau des effectifs comme suit :

<p>COMMUNE DE SAINT PRIEST LIGOURE TABLEAU DES EFFECTIFS Mise à jour : 02 mars 2026 Date d'effectivité du tableau :</p>

EMPLOIS PERMANENTS				Poste pourvu		Poste non pourvu
Catégorie	Grade	Effectif budgétaire	Durée hebdomadaire	Titulaire	Non titulaire	
Filière Administrative						
B	Rédacteur	1	35h00	1		
C	Adjoint Administratif	1	15h00		1	
Filière Technique						
C	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	3	35h00 35h00 35h00	3		
C	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	2	35h00 28h00		2	
C	Adjoint Technique	1 Au 02.03.2026	2h30		1	
Filière Médico-Sociale						
C	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	1	28h00	1		
C	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1 Au 01.05.2026	35h00			1

VOTE pour créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, et approbation du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés (9+1 pouvoir) DELIBERATION N°2026-09

Aide pour une personne nécessiteuse : Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait été saisi d'une demande de la curatrice d'un administré sollicitant l'aide de la commune pour régler ses factures d'électricité, il avait été décidé de donner une aide uniquement sur des réparations ou des travaux d'économie d'énergie Le chauffe-eau de cette personne est tombé en panne et le prive d'eau chaude depuis plusieurs semaines, et la facture s'élève à 291.17 € (changement de la résistance)

VOTE pour prendre en charge la facture de remplacement de la résistance du chauffe-eau pour un administré nécessiteux : POUR (8+1 pouvoir) CONTRE : 1 (Paul Hurault) ADOPTE. DELIBERATION N°2026-10

Motion SEHV : Monsieur le Maire indique que le premier ministre a évoqué la possibilité de confier aux départements de nouvelles capacités d'intervention, notamment dans les domaines de la distribution de l'électricité et du gaz. En Haute-Vienne, le SEHV (Syndicat d'Electrification de la Haute-Vienne), exerce depuis de nombreuses années, pour le compte des communes qui lui ont transféré cette compétence, une gouvernance de proximité fondée sur la propriété communale des réseaux et sur un pilotage assuré par les élus locaux eux-mêmes. L'hypothèse d'un transfert irait à

l'encontre de ces principes.

VOTE pour une motion pour le SEHV : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés (9+1 pouvoir) DELIBERATION N°2026-11

Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget, modificatif : Le Conseil Municipal avait pris une délibération le 24 novembre 2025 concernant l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget, délibération transmise à la Préfecture et à la trésorerie le 28 novembre 2025, sans opposition. La trésorerie m'indique le 06 mars 2026 qu'une erreur s'est glissée dans cette délibération et qu'elle doit être reprise afin de pouvoir régler notamment les factures du marché avant le vote du budget (délibération qui a été prise dans ce sens, d'ailleurs). Il faut donc rectifier dans ce sens : C/2313: 69 300.00 € au lieu de 112 500.00 €

VOTE pour engager la somme de 69 300.00 € au C/2313 : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés (9+1 pouvoir) DELIBERATION N°2026-12

Subvention Conseil Départemental :

Afin de demander la subvention concernant la deuxième tranche des travaux de la médiathèque, le Conseil Départemental demande une nouvelle délibération actant les modifications de prix présent par des avenants. Validation du nouveau plan de financement 541 100.30 € HT et sollicitation de l'aide du Département

Entreprises	Nature des travaux	Montant prévu € HT
	Dépenses précédentes	
EURL ATP	lot 1, terrassement, VRD, aménagement des extérieurs,	8 694,00
GAVANIER SARL	lot 2, dépose de matériaux et produits contenant de l'amiante et du plomb,	7 423,97
FLACASSIER BATIMENT	lot 3, démolition gros œuvre,	127 032,63
CCE 2000	lot 4, charpente bois,	26 928,03
JANET SARL	lot 5, couverture tuile,	42 417,85
DME	lot 6, étanchéité,	21 536,00
MFV	lot 7, menuiseries extérieures aluminium,	28 764,78
JANET SARL	lot 8, menuiseries bois,	39 494,95
SAS J. SUDRIE ET FILS	lot 9, plâtrerie, isolation, faux plafonds,	32 049,09
ALLIANCE CARRELAGE 87	lot 10, revêtements de sols faïence,	21 341,30
SAS GUILLET ET FILS	lot 11, peintures, revêtements muraux,	15 865,00
HERVE THERMIQUE SAS	lot 12, plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation,	55 657,99
GECC SAS	lot 13, électricité, courants forts-faibles,	65 866,11
FURELEAU, DUBOC, BEENERGETHIK, ICS NICOLAS	mission maître d'œuvre,	48 028,60

	Totaux	541 100,30

VOTE pour approuver le renouvellement de la demande de subvention 2ème tranche médiathèque comme indiqué ci-dessus : **POUR à l'unanimité des membres présents et représentés (9+1 pouvoir) DELIBERATION N°2026-13**

Affaires diverses :

Demande congés bonifiés :

Un agent, originaire d'outre-mer et affectée en métropole, peut prétendre à bénéficier, sous certaines conditions, d'un congé bonifié, tous les 2 ans, pour retourner en congé dans son territoire d'origine. Le congé bonifié est un congé spécifique qui peut être accordé si l'agent remplit les 3 conditions suivantes :

*Etre fonctionnaire

*Etre originaire d'un département-région d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte) ou de Saint-Barthélemy, Saint-Martin ou Saint-Pierre-et-Miquelon

*Exercer en métropole

Le congé bonifié consiste en la prise en charge, par l'administration employeur, des frais de transport pour lui permettre de retourner régulièrement en congé dans son territoire d'outre-mer d'origine.

L'agent peut bénéficier d'un congé bonifié tous les 2 ans : il doit justifier de 24 mois de services ininterrompus.

Un de nos agents remplit ces critères et nous a déposé un dossier de demande de congés bonifiés et d'indemnisation de cherté de la vie (40%) pour elle et ses deux enfants.

Elections : tableau des permanences électorales des 15 et 22 mars

Comptoir et médiathèque : Les travaux sont pratiquement terminés. Le bureau de contrôle a levé presque toutes les réserves. Il reste les aérations et rideaux sur les menuiseries alu, les clous et nez de marches pour l'escalier, la pose de la corde le long de l'escalier, le bouchardage de la terrasse.

Les arrêtés d'ouverture de la médiathèque et du comptoir seront pris uniquement dès la levée de toutes les réserves et la pose des extincteurs et plans d'évacuation

Madame Garnier indique qu'il serait judicieux de poser le défibrillateur à l'extérieur de la salle polyvalente afin que toutes les personnes en ayant besoin puissent pouvoir l'utiliser sans chercher la clé de la salle.

Madame Garnier indique que la commission culture se réunira le mardi 10 mars 2026 à la nouvelle médiathèque du village

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h05

Le Maire, Bernard DELOMENIE



La secrétaire de séance, Laure DANGLA-GENDREAU

DELIBERATIONS DU 02 mars 2026

N°2026-04 : Approbation du Compte Financier Unique 2025. Budget Assainissement.	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés 8 + 1 pouvoir, hors présence du Maire
N°2026-05 : Approbation du Compte Financier Unique 2025. Budget Commune	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés 8 + 1 pouvoir, hors présence du Maire
N°2026-06 : Affectation des résultats 2025. Budget assainissement	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés 9 + 1 pouvoir
N°2026-07 : Affectation des résultats 2025. Budget commune	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés 9 + 1 pouvoir
N°2026-08 : Création d'un emploi non permanent suite accroissement temporaire d'activité L332.23.1	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés 9 + 1 pouvoir
N°2026-09 : Création d'un poste d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe. Modification du tableau des effectifs.	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés 9 + 1 pouvoir
N°2026-10 : Aide exceptionnelle pour la réparation d'un chauffe-eau pour un administré en grande précarité	Approuvée à 8 + 1 pouvoir : pour et 1 voix : contre
N°2026-11 : Motion visant à réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au bloc communal et le maintien du SEHV en tant qu'autorité compétente dans ce domaine.	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés 9 + 1 pouvoir
N°2026-12 : Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget, modificatif	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés 9 + 1 pouvoir
N°2026-13 : Demande de subvention 2 ^{ème} tranche Conseil Départemental réaménagement médiathèque	Demande de subvention 2 ^{ème} tranche Conseil Départemental réaménagement médiathèque

Le Maire, Bernard DELOMENIE

La secrétaire de séance, Laure DANGLA-GENDREAU



